

REUNION DU MERCREDI 06 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le 06 février à 10 heures 14 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, M. PASCAL DELNEF, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME ZOHRA DARRAS, MME MARGAUX DELETRE, M. FRANCIS LEC, M. RENE LOGNON, MME NATHALIE MARCHAND, M. DIDIER POTEL

- 0000000 -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Mme LEPRESLE précise qu'elle évoquait hier la suppression de 261 postes et non de 275 comme indiqué au procès-verbal et que ces chiffres sont issus des différents bilans sociaux de la collectivité. Elle remercie le service chargé de la rédaction du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2019 est adopté à l'unanimité.

M. DEWAELE constate que de nouveaux amendements ont été déposés aujourd'hui pour des dossiers de la 2ème commission; dossiers qui ont déjà fait l'objet d'un avis des 2eme et 1ere commissions. Il juge toutefois que s'il est nécessaire de revoir ces dossiers, cela sera fait.

M. le président donne lecture des dispositions du Règlement intérieur relatives au dépôt et à l'examen des amendements.

19.1.9. - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL - MME CHRISTELLE HIVER, PRESIDENTE , RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTEES

19.1.10. - SECURITE CIVILE - MME SEVERINE MORDACQ , RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTEES

M. STOTER se réjouit de l'augmentation de 300 000 € et note également la poursuite du soutien au sauvetage en mer.

M. HAUSSOULIER en tant que président du CASDIS établit un point de situation sur l'avancée du PPI et les huit casernements prévus dont le financement est désormais tripartite. Il salue la vision de M. STOTER au sujet du budget du SDIS.

M. le Président précise que les investissements du SDIS ont été déterminés suite à la sortie du SDACR.

M. STOTER juge l'idée de dupliquer les modèles de casernements pertinente, à l'image des modèles d'écoles de la reconstruction d'après-guerre.

M. le Président rappelle que les budgets du Conseil départemental et du SDIS sont distincts et que le rapport de la Chambre régionale des comptes relatifs à la gestion du SDIS 80 n'était pas élogieux.

M. HAUSSOULIER indique qu'il se rendra dans le département du Nord pour visiter in concreto la duplication des casernements. Puis, il dit toute l'attention que Mme la Préfète de la Somme porte au SDIS et espère pouvoir solliciter la DETR à hauteur de 30% à l'instar du Président du département de l'Aisne.

Avant de procéder au vote, M. le Président propose de désigner Mme BIZET en qualité de secrétaire de séance.

M. le président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme MARTIN pour M. HERTAULT, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme DELETRE pour Mme HIVER, M. JARDE pour Mme FONGUEUSE, Mme LHOMME pour M. BOHIN, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, Mme DARRAS pour Mme BENEDINI, M. LEC pour M. STOTER.

19.1.11. - DESIGNATION - MME FRANÇOISE RAGUENEAU, RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTEES

Il est procédé à un vote. M. Laurent SOMON est désigné pour siéger au sein de la Commission départementale de la présence postale territoriale. M. RENAUX, les groupes "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste", "Les Elues Ecologistes", "Génération.s" et "Somme à Gauche ne prenant pas part au vote.

19.1.12. -VCEU « NOUS DEFENDONS L'ENGAGEMENT DES SAPEURS-POMPIERS » DEPOSE PAR LE GROUPE « UNIS POUR LA SOMME » - MME CHRISTELLE HIVER, PRESIDENTE, RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTEES

Mme DENIS indique que son groupe ne prendra pas part au vote.

M. STOTER souligne la singularité française du volontariat des sapeurs-pompiers. Il indique que M. LEC a été rassuré par la lecture de la décision de la Cour de justice européenne qui prend en compte les spécificités nationales.

M. HAUSSOULIER affirme que le système des secours repose dans la Somme en grande partie sur le volontariat. Il indique avoir toujours dénoncé le dévoiement du système dans le "faux" volontariat avec des astreintes en centre, et non pas à domicile qui peuvent se pratiquer dans d'autres départements. En réponse à Mme DENIS, il donne les chiffres de la proportion entre les pompiers volontaires et les pompiers professionnels.

Il est procédé à un vote. Le voeu est adopté à l'unanimité. Le groupe "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et M. RENAUX s'abstenant.

Avant de suspendre la séance pour que la 1ère, 2ème, 3ème et 5ème commissions se réunissent, M. le Président informe que les amendements au rapport 19.2.13 et 19.2.16 déposés par Mme WYBO sont irrecevables car ils ne prévoient pas la compensation de la dépense en recette.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 10h53 est reprise 11h32).

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

19.2.8. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL - M. HUBERT de JENLIS, RAPPORTEUR

Il est procédé à un vote. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes "Somme à Gauche", "Les Elues Ecologistes" et "Génération.s" ne prenant pas part au vote, le groupe "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" votant contre.

19.2.9. - RSA ET AIDES FINANCIERES AU PARCOURS D'INSERTION - MME ISABELLE de WAZIERS , RAPPORTEURE

Mme de WAZIERS présente l'amendement "Pour un meilleur suivi des allocataires du RSA" déposé par le groupe "Somme à Gauche" et propose de le rejeter.

M. STOTER défend l'amendement.

M. le Président affirme que sur l'action visée par l'amendement il n'y a pas de baisse des crédits inscrits de BP à BP.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes "Unis pour la Somme" et "Rassemblement National" votant contre et le groupe "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" s'abstenant.

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, M. le Président indique qu'aux dires du directeur de la Banque de France, les problèmes de surendettement sont en baisse sur le territoire et au niveau national, bien que le retour des mêmes familles dans ce dispositif soit constaté.

Mme de WAZIERS rappelle que les cas complexes de surendettement sont délégués à l'association Cyprès, les assistantes sociales du Département prenant en charge les dossiers simples.

M. le Président indique à Mme DENIS qu'il ne dispose pas des données de la proportion des dossiers de surendettement de la Somme par rapport à la moyenne nationale.

Il est procédé à un vote. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité; les groupes "Somme à Gauche" et "Génération.s" votant contre l'action 1 et s'abstenant sur le reste des actions; le groupe "Les Elues Ecologistes" votant contre les actions 1 et 6 et s'abstenant sur le reste des actions; le groupe "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et M. RENAUX s'abstenant.

19.2.10. - INSERTION - MME ISABELLE de WAZIERS , RAPPORTEURE

M. DEWAELE présente l'amendement "S'engager pour la politique de la ville" déposé par le groupe "Somme à Gauche" et propose de le rejeter car la ligne spécifique "politique de la ville" n'existant plus, le Département ne participe que sur le fondement du droit commun.

Mme LEPRESLE déplore que M. le Président prenne prétexte de la loi NOTRe pour sortir du contrat de ville. Elle défend l'amendement.

M. le Président réaffirme ne pas s'être désengagé, mais que le chef de filât de la "politique de la ville" a été attribué aux Régions. Il ajoute que le Département n'est pas désengagé du soutien aux quartiers car il apporte ses financements sur le fondement du droit commun et qu'il est toujours signataire du contrat de ville.

Mme DENIS fait part de la situation du quartier Pierre Rolin à Amiens qui concentre des problèmes de violence et de scolarité et auquel le Département a retiré sa présence.

M. le Président l'invite à cesser d'affirmer des contre-vérités car le Département y est présent par ses actions de prévention spécialisée. Il affirme qu'un bâtiment ne fait pas la réussite d'une politique publique.

Pour M. CASIER, la démarche de la majorité fondée sur des appels à projets favorise certains territoires. Il s'interroge sur la méthode à mettre en oeuvre pour susciter les demandes des territoires et y apporter une réponse pertinente.

Pour M. DEWAELE, les trois PTI correspondent à la démarche souhaitée par M. CASIER.

En réponse à Mme DENIS, M. le Président indique qu'il faut cesser d'accuser le Département d'être à l'origine des difficultés financières du Centre culturel Jacques Tati, car la politique de la ville est une politique de partenariat et que les projets sont examinés collégialement.

Mme BENEDINI souhaite qu'une réponse soit apportée au Centre culturel Jacques Tati sur les motivations à ne pas retenir les projets proposés par ce dernier.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique avoir entrepris récemment une démarche de collaboration avec le Centre culturel Jacques Tati et son nouveau président.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes "Unis pour la Somme" et "Rassemblement National" votant contre; M. RENAUX et le groupe "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" s'abstenant.

Mme de WAZIERS présente le rapport.

M. JARDE se félicite des actions de lutte contre l'illectronisme.

M. CASIER rejoint ses propos; l'illectronisme entraînant une renonciation au droit à certaines prestations.

M. le Président dit partager cette préoccupation dans le passage au "tout numérique".

Mme DAMIS-FRICOURT invite M. le Président à la vigilance car même si les jeunes utilisent avec aisance un smartphone, cela ne signifie pas une connaissance de téléprocédures.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe "Somme à Gauche" votant contre les actions 1 et 2 et s'abstenant sur le reste des actions; les groupes "Génération.s" et "Les Elues Ecologistes" votant contre l'action 2 et s'abstenant sur le reste des actions; M. RENAUX et le groupe "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" s'abstenant.

19.2.11. - PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION BILAN 2018 ET PERSPECTIVES 2019 - MME ISABELLE de WAZIERS , RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

19.2.12. - FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION - BILAN 2018 - MME ISABELLE de WAZIERS , RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12h30 est reprise à 14h18).

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, MME Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Stéphane DECAYEUX, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, M. Pascal DELNEF, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : M. Pierre BOULANGER, M. Claude CHAIDRON, Mme Zohra DARRAS, Mme Margaux DELETRE, M. Francis LEC, M. René LOGNON, Mme Nathalie MARCHAND, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON

19.2.13. - LOGEMENT ET HABITAT - MME ISABELLE de WAZIERS , RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s" et "Les Elues Ecologistes" s'abstenant sur l'action 3.

19.2.14. - BUDGET ANNEXE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) - MME ISABELLE de WAZIERS , RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour Mme DUCROCQ, M. de JENLIS pour M. SOMON et Mme FONGUEUSE pour Mme MARTIN.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s" et "Les Elues Ecologistes" s'abstenant.

19.2.1. - SOUTIEN A LA PARENTALITE - MME VIRGINIE CARON-DECROIX , RAPPORTEURE

M. STOTER défend l'amendement relatif au "fonds d'aide aux cantines pour les écoles élémentaires".

M. WYBO indique qu'elle votera cet amendement.

M. CASIER propose de modifier l'amendement pour attribuer l'aide aux collégiens qui relèvent de la compétence de la collectivité.

M. RENAUX s'insurge contre l'argument selon lequel le dispositif d'aide à la cantine des écoles élémentaires devait être supprimé car il ne bénéficiait principalement qu'à la ville d'Amiens.

M. le Président rappelle que l'aide aux élèves du primaire relève de la compétence communale.

Mme DAMIS-FRICOURT abonde dans le sens de M. CASIER.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe "Unis pour la Somme" votant contre.

M. le Président tient à rectifier les contre-vérités assénées par Mme LEPRESLE. Il rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales soutient les modes de garde collectifs de la petite enfance, que les RAM ne sont pas soutenues parce qu'aucune demande n'a été déposée. Il rappelle que le soutien du Département n'est pas limité au mode de garde individuel des assistantes maternelles, comme l'affirme Mme LEPRESLE, mais qu'il apporte son aide à l'investissement.

M. DEWAELE estime que le déficit en places de crèche sur les territoires d'il y a dix ans est désormais couvert. Il cite à cet effet l'exemple d'une crèche itinérante et rappelle à Mme DENIS que la CAF peut apporter jusqu'à 80% en investissement.

M. le Président rappelle que le rôle du Département est la délivrance d'agréments et la formation.

M. DEWAELE indique que le déficit de 1 500 à 2 000 € par place en crèche est absorbé par les collectivités de rattachement.

Pour Mme LEPRESLE cela signifie que les crèches associatives ne sont pas soutenues dans leur fonctionnement.

M. le Président lui rappelle que le Département met en oeuvre une politique cohérente pour les territoires et qu'il n'intervient pas en substitution de la CAF. Il se défend de l'accusation de soutenir uniquement les modes de garde individuels ou privés.

Mme DAMIS-FRICOURT souscrit aux propos de Mme LEPRESLE.

M. RENAUX déplore l'abandon par le Département du soutien au fonctionnement des crèches car les communes doivent désormais compenser le déficit.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme de WAZIERS pour M. DEWAELE.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe "Somme à Gauche", "Génération.s" et "Les Elues Ecologistes" votant contre l'action 3 et s'abstenant sur le reste des actions; M. RENAUX et le groupe "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" s'abstenant.

19.2.2. - PREVENTION AUPRES DE LA JEUNESSE- MME JOCELYNE MARTIN , RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTEES

Mme LEPRESLE dénonce le redéploiement des moyens de l'AYLF, antérieurement affectés à Amiens pour couvrir les besoins de l'Est du Département.

Mme CARON-DECROIX lui indique qu'il s'agit d'une expérimentation.

M. le Président indique que les présidents de l'APAP et de l'AYLF se félicitent de la contractualisation et du partenariat dont les résultats sont désormais visibles.

Pour Mme DAMIS-FRICOURT, les associations sont contraintes de se conformer aux desiderata du Département.

M. le Président se dit humble et pragmatique, l'objectif étant d'ajuster la politique de prévention spécialisée avec les objectifs du Département.

M. CASIER estime que le redéploiement des moyens de l'AYLF conduira nécessairement l'association à faire plus avec moins de personnel.

M. le Président lui indique que c'est plus avec le même nombre de personnes et que désormais l'action est priorisée sur les publics relevant de la compétence du Département.

M. DEWAELE se dit surpris du regard porté par M. CASIER sur les CPOM car ce contrat a permis de sauver une association moribonde il y a dix ans.

Mme CARON-DECROIX répète que ce redéploiement est une expérimentation qui permet la présence d'actions de prévention spécialisée dans de nouveaux quartiers. Elle ajoute qu'un bilan sera dressé.

Pour Mme DENIS c'est de nouveau le quartier Pierre Rolin qui va souffrir de la baisse des effectifs.

Mme DAMIS-FRICOURT invite à garder à l'esprit la situation de dépendance de ces associations vis-à-vis du Conseil départemental pour leur financement.

Pour M. RENAUX, c'est encore une fois le secteur sensible du Sud-Est d'Amiens qui est victime de la réduction des effectifs. Il dénonce un "Amiens bashing".

M. le Président l'invite à cesser la caricature et rappelle que cette expérimentation pourra être réajustée le cas échéant.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes "Somme à Gauche", "Génération.s", "Les Elues Ecologistes", "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et M. RENAUX votant contre l'action 1 et s'abstenant sur l'action 2.

19.2.3. - PREVENTION SANITAIRE - MME JOCELYNE MARTIN , RAPPORTEURE

Mme DENIS dénonce les baisses des crédits sur l'éducation à la santé et la fin de la participation au contrat local de santé d'Amiens.

Mme CARON-DECROIX indique que les actions d'éducation à la santé se font à la demande de la PMI et que la participation du Département au contrat local de santé d'Amiens était destinée à un poste de coordonateur qui n'a jamais été mis en place.

M. JARDE se félicite de l'augmentation du budget consacré au CAMPS.

Mme LEPRESLE constate que des moyens sont encore retirés à Amiens.

M. DEWAELE affirme que les autres contrats locaux de santé en dehors d'Amiens ne reçoivent pas de soutien du Département pour le financement de leurs postes.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et M. RENAUX s'abstenant; les groupes "Somme à Gauche" et "Les Elues Ecologistes" votant contre l'action 1 et s'abstenant sur le reste des actions; le groupe "Génération.s" s'abstenant sur les actions 1 et 3.

19.2.4. - ACTIONS EDUCATIVES AUPRES DES MINEURS - MME JOCELYNE MARTIN , RAPPORTEURE

M. STOTER défend l'amendement déposé par son groupe, qui selon lui répond à la réalité des familles en difficulté.

Mme DAMIS-FRICOURT apporte son soutien à l'amendement déposé par le groupe "Somme à Gauche" mais dénonce l'opacité de la présentation des chiffres. Elle remercie la DGA des solidarités d'avoir fourni des chiffres et des explications mais elle aurait aimé disposer des chiffres de la mandature précédente afin d'avoir des éléments de comparaison.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté. Le groupe "Unis pour la Somme" votant contre, le groupe "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" et M. RENAUX s'abstenant.

M. le Président suspend la séance afin que Mme Augros, DGA des solidarités, apporte toute réponse utile à Mme LEPRESLE sur les montants consacrés à la prise en charge des mineurs non accompagnés.

(La séance suspendue à 16h08 est reprise à 16h09).

M. le Président précise que l'hébergement d'un MNA revient de 65 à 80 € par jour en hôtel et environ 120 € par jour en MECS.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe "Rassemblement National" s'abstenant; les groupes "Somme à Gauche", "Les Elues Ecologistes" et "Génération.s" s'abstenant sur l'action 1 et votant contre l'action 3.

19.2.5. - ACCUEIL FAMILIAL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS - MME VIRGINIE CARON-DECROIX, RAPPORTEURE

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme MORDACQ pour M. VARLET.

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, Mme CARON-DECROIX l'informe de la mise en place d'un partenariat avec pôle emploi pour l'établissement d'un plan de recrutement des assistants familiaux.

Elle affirme que cette problématique de recrutement est rencontrée par des nombreux départements.

M. le Président ajoute en réponse à la préoccupation exprimée par Mme DAMIS-FRICOURT du peu d'attractivité de la rémunération des assistants familiaux que des propositions seront émises car il a mandaté M. le Directeur général des services pour ce faire.

M. STOTER espère que le BS permettra d'envisager un geste sur cette ligne budgétaire pour répondre aux besoins des enfants. Il dit espérer le succès de la coopération avec pôle emploi.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe "Génération.s" votant contre l'action 1.

19.2.6. - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS - MME VIRGINIE CARON-DECROIX, RAPPORTEURE

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe "Rassemblement National" votant contre l'action 3.

19.2.7. - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE - MME VIRGINIE CARON-DECROIX, RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

Mme LEPRESLE juge que le schéma manque d'ambition par rapport aux crèches qui présentent de meilleures conditions d'accueil que les assistantes maternelles. Elle constate la cacophonie selon elle dans les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance dont l'action n'est pas forcément performante pour les jeunes. Elle renvoie ses collègues à la diffusion du reportage télévisé d'il y a quinze jours à ce sujet. Elle dénonce également l'absence d'objectifs ambitieux pour régler la situation des jeunes sortant de l'ASE ; les fiches action semblant être suspendues à la mise en oeuvre du plan pauvreté.

Mme CARON-DECOIX exprime son désaccord avec les propos de Mme LEPRESLE car elle estime que l'action 5 prévoit l'insertion de ces jeunes. Elle loue une fois de plus la qualité du travail des services de la direction enfance et famille dans l'élaboration de ce schéma.

Mme DAMIS-FRICOURT s'associe aux félicitations adressées aux services. Elle affirme que son groupe votera pour le schéma car il est très complet.

M. JARDE invite Mme LEPRESLE à se garder d'opposer de manière négative les différents modes de garde de la petite enfance car l'essentiel est d'offrir un choix.

M. le Président affirme que ce schéma est un document de partage, réaliste et réalisable. Il convient que nombre de sans-abri sont des sortants de l'ASE et que l'articulation avec les partenaires doit être travaillée.

En réponse à la remarque de M. CASIER, M. le Président précise que l'intervention de M. JARDE était dictée par le jugement qualitatif de Mme LEPRESLE sur les modes de garde et non sur la possibilité d'y accéder.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe "Rassemblement National" s'abstenant.

19.2.15. - PERSONNES ÂGÉES – ALLOCATIONS - M. MARC DEWAELE, PRÉSIDENT, RAPPORTEUR, CONCLUSIONS ADOPTÉES

M. DEWAELE indique à M. CASIER que la personne âgée ne percevra quasiment pas l'effet de la revalorisation du tarif de l'APA et que les frais de gestion restent incompressibles malgré la contractualisation.

M. le Président précise que les services de la Préfecture ont interdit l'encadrement des frais de gestion appliqués par les services d'aide à domicile par les CPOM.

Mme DAMIS-FRICOURT, après avoir salué les efforts faits pour la revalorisation des tarifs de l'APA, se dit satisfaite de la recherche de solutions innovantes pour les personnes âgées mais pense que le rôle de la collectivité n'est pas de créer de nouveaux dispositifs qui ne seront accessibles qu'aux plus riches. Elle indique que son groupe s'abstiendra sur le rapport.

M. DEWAELE affirme que la recherche de solutions innovantes est destinée à favoriser le maintien à domicile car c'est ce qui est le plus souvent souhaité par les bénéficiaires et leur famille.

M. le Président indique qu'une augmentation du recours au mode mandataire est observée sur les GIR 1 et 2.

En réponse à M. DAVERGNE, M. le Président indique qu'un appel à projet sera prochainement lancé sur les modes diversifiés d'accueil et qu'il entend bien les difficultés du modèle des MARPA.

M. STOTER se dit interpellé par l'affirmation de M. DEWAELE selon laquelle de moins en moins de personnes ont recours à l'APA. Il fait part des difficultés rencontrées par les familles sur les territoires dans le cadre de l'évaluation. Il demande à ce que les causes de diminution de recours à l'APA à domicile soient évaluées. Il demande également un bilan du taux d'utilisation du CESU pour l'APA. Il se

dit préoccupé par l'augmentation du recours au mode mandataire pour les GIR 1 et 2. Il indique que le groupe "Somme à Gauche" s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Président lui répond qu'il communiquera ses différentes analyses et fait part des différents constats tel que le glissement des GIR 3 et 4 vers une prise en charge par les mutuelles; l'entrée plus tardive dans l'APA et la désormais stabilisation du nombre de bénéficiaires ainsi que l'augmentation des plans d'aide en volume.

Enfin, il indique qu'au plan national est constatée l'inversion du mode mandataire/prestataire en GIR 1, la préférence étant donnée au mode mandataire qui permet plus d'heures.

M. DEWAELE confirme que ce basculement du prestataire mandataire est possible en fonction d'un environnement familial favorable.

Mme DAMIS-FRICOURT fait part de son attachement au libre choix de la personne âgée mais constate que le débat est complexe.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme BENEDINI pour Mme TEMMERMANN.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Somme à Gauche", "Les Elues Ecologistes" et "Génération.s" s'abstenant.

Avant de lever la séance, M. le Président indique que la séance reprendra demain matin jeudi 7 février à 9h30.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 17h30).

.....

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,

Mme Carole BIZET
suppléant Mme Margaux
DELETRE

